



Fiche d'information n° 10

Migrants pris dans une crise

La situation des personnes qui ont quitté leur pays d'origine pour se trouver ensuite prises dans une crise qui menace leur sécurité et compromet leur capacité de prospérer préoccupe de plus en plus la communauté internationale. Si les crises touchent indifféremment les nationaux et les non-nationaux, les migrants ont parfois plus de mal à faire face à leurs effets en raison des vulnérabilités liées à leur statut juridique, économique et social, ainsi que de difficultés pratiques, d'ordre linguistique, géographique voire culturel, qui risquent de limiter

leur accès à des informations actuelles et compréhensibles, aux services, aux ressources et à la sécurité. Bien que tous les migrants ne soient pas touchés de la même manière en temps de crise, ils comptent souvent parmi les populations les plus vulnérables, sont plus exposés aux risques et ont besoin d'une aide particulière. Ce chapitre rend compte de ces réalités, en s'intéressant à l'expérience des migrants dans les contextes de crise, ainsi qu'aux mesures locales, nationales et internationales visant à remédier à leur situation et à répondre à leurs besoins.

Le chapitre se divise en quatre sections : a) la première s'appuie sur le cadre fourni par l'Initiative MICIC pour examiner les divers contextes dans lesquels s'inscrivent la préparation en cas de crise, les interventions d'urgence et le redressement post-crise, ainsi que les mesures prises, les insuffisances constatées et les enseignements tirés dans ces domaines ; b) la deuxième donne un aperçu des données existantes sur les migrants dans les pays qui risquent d'être touchés par une crise ou le sont déjà, et évalue les besoins et les lacunes en matière de données ; c) la troisième porte sur les mesures novatrices mises en œuvre pour aider les migrants pris dans une crise ; et d) la dernière examine les conséquences pour les politiques et les pratiques.

FAIRE FOND SUR L'INITIATIVE MICIC

L'initiative Migrants dans les pays en crise (MICIC) et l'élaboration des Lignes directrices relatives à la protection des migrants dans les pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle sont des exemples concrets de mesures visant à améliorer la pratique actuelle. Le Pacte mondial pour des migrants sûres, ordonnées et régulières, adopté en 2018, considère que la situation des migrants pris dans une

crise est un élément essentiel de la réalisation des objectifs 2 et 7, qui visent à limiter au minimum les facteurs de migration forcée et à réduire la vulnérabilité des migrants.

L'analyse présentée dans ce chapitre entraîne un certain nombre de conséquences pour les politiques et pratiques futures dans ce domaine, qui sont conformes aux quinze lignes directrices de l'Initiative MICIC, comme suit :

- Avant, pendant et après une crise, il faut renforcer la préparation et les mesures post-crise. La plupart des interventions de grande envergure menées pour venir en aide aux migrants dans une situation de crise ne sont pas planifiées. Des efforts plus systématiques sont nécessaires pour mettre à profit et développer les capacités des acteurs qui gèrent les situations d'urgence, des ambassades, des missions et des consulats étrangers, ainsi que des institutions locales et des migrants.
- Les mécanismes de financement doivent être diversifiés et renforcés pour contribuer à l'amélioration de la préparation et de la coordination. Des financements souples et variés peuvent ouvrir la voie à de nouvelles formules pour faciliter l'intégration des migrants de manière non discriminatoire, telles que des relations avec le secteur privé et les réseaux de la diaspora, la mobilisation et la sensibilisation des donateurs, parallèlement au développement des initiatives visant à obtenir des financements souples auprès de donateurs et de gouvernements afin d'abonder les fonds d'intervention d'urgence en cas de crise.
- Il est possible d'améliorer les bilans post-crise, en s'intéressant aux mesures possibles au-delà du retour, notamment en matière d'intégration locale et de réinstallation. Le retour n'est pas la seule solution et ne doit pas nécessairement être privilégié car, souvent, le soutien offert après le retour est insuffisant. Lorsque des migrants sont renvoyés dans leur pays d'origine, des efforts à long terme s'imposent pour mesurer leur réintégration et surveiller les résultats en matière de protection, afin qu'ils ne se retrouvent pas dans une situation pire ou de nouveau pris dans une situation de crise.
- En remédiant aux lacunes et aux insuffisances en matière de données, il sera possible d'améliorer la coordination, la préparation, la communication et la fourniture de l'aide. Bien que des données empiriques puissent être disponibles, des lacunes plus vastes en matière de données entravent la mise en œuvre de réponses efficaces et concertées, que ce soit entre gouvernements d'origine et de destination, ou entre d'autres acteurs. En l'absence de données issues d'évaluations d'impact, il est impossible d'identifier pleinement ce qui contribue à l'efficacité d'une intervention, tandis que le manque de données ventilées à l'échelle locale empêche de se faire une idée exacte des pertes subies par les migrants.
- Une feuille de route en matière d'innovation pour venir en aide aux migrants pris dans une crise qui tienne compte des recommandations ci-dessus peut appuyer des mesures particulières et contribuer à des processus plus solides, à l'efficacité organisationnelle et à des actions de sensibilisation qui prennent mieux en considération les vulnérabilités et les moyens des migrants.
- Les aspects relatifs aux droits de l'homme et l'impératif humanitaire de sauver des vies doivent éclairer l'élaboration de cadres de préparation en cas d'urgence, ainsi que les pratiques et protocoles opérationnels en cas de catastrophe. Pour appuyer des interventions humanitaires fondées sur les droits de l'homme, la coopération d'acteurs étatiques et non étatiques, dont les programmes d'action et les priorités peuvent être divergents, est nécessaire. Il est important de veiller à ce que les réponses aux crises soient réellement fondées sur les droits de l'homme, et non guidées par des considérations politiques ou des intérêts populistes.

Le Rapport est disponible à l'adresse www.iom.int/wmr/